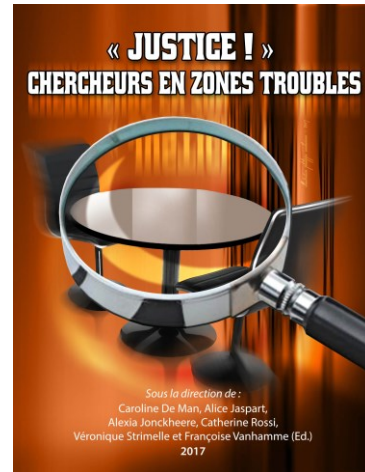


Introduction



*par Caroline De Man,
Alice Jaspard,
Alexia Jonckheere,
Catherine Rossi,
Véronique Strimelle
et Françoise Vanhamme*

Nombre de définitions de ce qu'est la recherche scientifique en sciences humaines ont été déclinées par la sociologie de la connaissance ; les ouvrages méthodologiques qui expliquent aux chercheurs comment s'y prendre pour ce faire sont légions. C'est pourquoi les participants du séminaire *Malte III. Les enjeux de la régulation mobilisée* ont choisi de travailler sur une facette de la recherche bien plus rarement traitée, comme si elle était de moindre intérêt, comme si son exercice était lisse et non problématique, comme si le chercheur n'était qu'un esprit à peine incarné, dénué de sensibilité et de doutes : *l'expérience du métier de chercheur*. Cet objet se découpe et se recoupe dans le présent ouvrage en un ensemble de thèmes qui ont émergé d'une analyse en groupe - quoique sensiblement réaménagée - (Van Campenhoudt, Franssen et Cantelli, 2009 ; Van Campenhoudt, Chaumont et Franssen, 2005) menée par douze chercheurs en criminologie. Ce séminaire *Malte III* s'est tenu à Lisbonne du 5 au 10 juillet 2014.

Les travaux du groupe des criminologues « [maltais¹](#) » interpellent l'intérêt exclusif de la criminologie pour le crime et la régulation pénale et s'intéressent plus largement aux « troubles » dans la Cité, c'est-à-dire aux situations de frictions ou de conflits porteuses d'une norme ressentie, ainsi qu'à leurs modes de régulation plus ou moins informels. Une hypothèse sous-tend l'ensemble de ces travaux : les

modes informels de régulation contribueraient, comme les institutions formelles le font, à l'organisation, à la facilitation et au maintien de la vie collective et de sa cohésion (Strimelle et Vanhamme, 2009). Un des avantages certains de cette posture « tient dans l'ouverture de l'observation aux troubles des mondes vécus et aux attentes de justice qui en découlent » (Kaminski, 2014, 183). Ceci permet alors de se distancier de toute « structure mentale pénaliste » (Dos Santos, 2011, 4) qui octroierait au droit pénal et à ses agences la prépondérance en matière de régulation de l'ordre social (Gros, 2001). Dit autrement, les travaux du groupe participent à un « recadrage systémique » (Watzlawick, Weakland et Fisch, 1975) des notions de crime et de régulation pénale, visant à en modifier le contexte conceptuel (juridique en l'occurrence) qui devient dès lors l'ensemble des logiques et moyens qui tissent et maintiennent une vie collective dynamique traversée de conflictualité (Vanhamme, 2010). Les séminaires du groupe « maltais » se tiennent bisannuellement et chacun d'eux a été suivi d'une publication faisant état des débats qui y ont pris place (Vanhamme, 2011a ; Jaspert, Smeets, Strimelle et Vanhamme, 2014) : tel est encore le cas, avec la présente publication.

Le premier séminaire, *Modèles de justice et socialité vindicatoire*, s'est tenu à Malte en 2010. Il s'est penché sur la question du pluralisme « juridique » et a exploré la rencontre des modes informels de régulation avec la pénalité. L'idéaltype d'une socialité vindicatoire en a formé la trame. Inspiré initialement des travaux de R. Verdier (1980) et de F. Gros (2001), celui-ci articule quatre dimensions : « 1. un sentiment de trouble [qui comprend] l'atteinte ressentie au statut social et citoyen dans un processus situé d'interactions ; 2. une revendication légitime [qui constitue] la créance d'un contre-don, née de l'atteinte ; 3. une socialisation de la situation de trouble [qui représente] la dimension sociale du statut d'offensé et la légitimité sociale de la créance ; 4. un objectif de contre-don [qui vise] l'obtention de la restauration symbolique du statut d'équivalence » (Vanhamme, 2011b, 40).

En 2012, le séminaire *Malte II. Quelle justice ? Principes fondateurs et sens de la vie collective* s'est construit autour de deux thèmes qui ont émergé du séminaire précédent. D'une part, le groupe « maltais » s'est attaché à problématiser les visions du monde, les formes valorisées de la vie collective et à questionner leurs conditions de coexistence. D'autre part, il a visé à situer ces formes variées de régulation et leur rencontre dans l'histoire de la vie collective et de l'étatisation. Tout comme le précédent, ce séminaire s'est déployé autour de communications individuelles, enrichies de larges périodes de réaction et de réflexion communes.

Le thème général du séminaire de 2014, *Malte III. Les enjeux de la régulation mobilisée*, s'est encore une fois façonné à partir d'intérêts dégagés des travaux du séminaire précédent, à savoir ceux de 2012. Ce troisième séminaire proposait cette fois de porter sur les enjeux sociaux, institutionnels, théoriques, épistémologiques... de la régulation mobilisée par l'acteur social, institutionnel ou par le chercheur. C'est sur ce dernier acteur que le groupe a choisi de se centrer. En effet, la méthodologie des rencontres organisées dans le cadre de ce dernier

séminaire s'est élaborée dans l'optique d'une construction collective de savoirs. Elle a reposé sur une analyse en groupe que les chercheurs ont légèrement réaménagée, en modifiant quelques étapes précises de la méthode afin de l'adapter à la spécificité du groupe qu'ils constituaient. Les analyses réalisées se sont construites sur la base de récits relatés par les participants, ces derniers portant sur des situations concrètes qu'ils avaient vécues. À partir de ces récits, ont été mis en lumière les troubles et difficultés que rencontre le chercheur-criminologue par rapport à son travail, sa place, ses valeurs, les institutions auxquelles il appartient, les institutions qu'il étudie... mais également, les doutes, réflexions, réactions qui émergent de la confrontation à ces troubles, ou encore les modes de régulation mis à contribution à cet égard. Autant de foyers d'intérêt qui peuvent être reliés sous ce label de *l'expérience du métier de chercheur*, devenu le thème général de nos réflexions.

L'expérience a été diversement vécue ; elle a connu des moments de fluidité dans les échanges et dans l'avancement du processus mais également des phases de ralentissement où un certain désarroi a parfois été perceptible. En retour, les participants ont certainement dû s'adapter à la méthode et à ses ajustements. Ce séminaire lisboète a constitué, au final, une expérience de partage et de mise en valeur d'enjeux majeurs liés à l'exercice du métier de chercheur, enjeux à partir desquels ont été organisés les chapitres du présent ouvrage. La rédaction de celui-ci n'aurait pas été possible sans l'importante implication des chercheurs criminologues du séminaire de Lisbonne, qui ont été sollicités tant durant le séminaire que durant le long processus de travail mis en place à la suite de ce dernier. En effet, les trois jours d'échanges ont été enregistrés puis retranscrits intégralement, et c'est en se fondant sur l'analyse du verbatim que les différentes contributions présentées ci-après ont été élaborées. Tous les participants sont donc ici chaleureusement remerciés pour leurs apports féconds : Caroline De Man, Alice Jaspert, Alexia Jonckheere, Anne Lemonne, Valentine Mahieu, Carla Nagels, Catherine Rossi, David Scheer, Sybille Smeets, Véronique Strimelle, Carrol Tange et Françoise Vanhamme.

Ces échanges et les « mises à nu » qu'ils ont induites ont été soutenus par le cadre bienveillant, rigoureux et « sécurisé » que les participants se sont mutuellement accordé. Le travail de rédaction se devait de préserver ces conditions et de les prolonger en recourant à une anonymisation systématique des extraits de la retranscription des discussions. Nous ne recourons donc pas à l'utilisation de pseudonymes pour la présentation des extraits et c'est pour ces mêmes raisons que les récits ne seront pas évoqués *in extenso* dans les pages qui suivent.

L'ouvrage débute par une présentation du cadre de la méthode d'analyse en groupe déployée lors du séminaire. C. De Man, A. Jaspert et A. Jonckheere procèdent tout d'abord à une première étude de la manière dont la méthode de l'analyse en groupe (ci-après MAG) a été *adoptée*, mais également *adaptée* par et pour les participants du séminaire de Lisbonne (**chapitre 1**), puis enchaînent sur les

enjeux et apports qui résultent de l'expérience vécue collectivement durant la MAG, et des troubles et tensions qu'elle a elle-même générés (**chapitre 2**). En investiguant la manière dont les pratiques d'enquête habituelles ont pu être mises en question par les participants, les auteures évoquent dans ces deux chapitres la réflexion qui s'est imposée à tous les chercheurs « maltais » (animateurs comme participants), le tout invitant à une observation presque fractale des tensions, conflits, rapports de force qui opposent enquêteurs et enquêtés dans des expériences vécues, avant tout sur les terrains de recherche... puis quand les participants à la méthode deviennent l'objet-même de leurs observations.

Si ces premières réflexions évoquent l'expérience de la MAG en tant que telle, on comprendra aisément qu'elles ont directement conduit à se poser la question de ce que l'expérience de la MAG a appris aux participants... sur leur propre métier de chercheur. C'est pourquoi V. Mahieu et D. Scheer procèdent, dans le **chapitre 3**, à une extraction des éléments de la MAG relatifs aux tensions et troubles qui ont émergé des différentes relations (décrites parfois comme celles d'un couple) qu'entretiennent le chercheur « qualitatif » et son terrain. Les auteurs invitent à observer le pouvoir heuristique qui résulte de ces relations empreintes de tensions, mais introduisent ce faisant la question des ressources à la disposition du chercheur afin de les gérer. Cette question des ressources est étudiée par V. Mahieu, D. Scheer et S. Smeets dans le **chapitre 4**. De quels moyens le chercheur (sur un terrain qualitatif en criminologie, plus particulièrement) dispose-t-il afin de gérer ses rapports à son propre terrain et, plus généralement, à son métier, dans son quotidien de recherche mais aussi en cas de conflit ? Comment nos chercheurs maltais ont-ils mobilisé ou non ce qui est apparu alors comme constituant leur « boîte à outils » ?

Le **chapitre 5** est consacré à une réflexion transversale sur l'existence potentielle d'une communauté d'approche propre aux participants des séminaires « maltais », et qui aurait émergé des discours recueillis lors de la MAG. C. De Man, A. Lemonne, C. Nagels, V. Strimelle et F. Vanhamme interrogent à cet égard le potentiel de la criminologie critique à constituer une bannière commune - ou, à tout le moins, à générer des dénominateurs communs - entre les différentes réflexions lisboètes, invitant ainsi à une réflexion épistémologique entremêlant théorie et pratique, mais également expériences et émotions. Enfin, à partir de là, restaient à explorer les dimensions plus microscopiques des rapports entre le chercheur, son terrain et son métier, en particulier la question de l'éthique en méthodologie qualitative... lorsqu'elle est appliquée dans la routine quotidienne (**chapitre 6**). En effet si, en théorie, tout chercheur connaît les grandes règles de l'éthique en recherche, qu'en est-il de l'expérience vécue par nos « MAGiens » quand ces derniers appliquent concrètement de tels principes, en tâchant de respecter les règles de l'art ? A. Jaspard, A. Lemonne, V. Strimelle et F. Vanhamme referment cet ouvrage sur cette question précise.

De ces travaux de Malte III dans lesquels tous les thèmes et chapitres présentés s'inscrivent, aura, par ailleurs, émergé le thème d'un prochain séminaire : *Le(s) savoir(s) comme enjeux de conflit(s)*. Savoirs en conflit ou en concurrence, savoirs comme source de conflit, dénis de conflit de savoirs, luttes pour la légitimité d'un savoir, usages et enjeux d'un conflit de savoirs : de beaux débats en perspective...

Références

- DOS SANTOS D. (2011). Préface, dans Vanhamme F. (Ed.). *Justice ! Entre pénalité et socialité vindicatoire*. Montréal : Érudit, Coll. Livres et Actes, 4-10, consulté en ligne à <https://retro.erudit.org/livre/justice/2011/003001co.pdf> le 11 janvier 2017.
- GROS F. (2001). Les quatre foyers du sens de la peine, dans Garapon A., Gros F. et T. Pech. *Et ce sera justice. Punir en démocratie*, Paris : Odile Jacob, 17-138.
- JASPART A., SMEETS S., STRIMELLE V. et F. VANHAMME (Ed.). (2014). « Justice ! ». *Des mondes et des visions*. Montréal : Érudit, consultable en ligne à <https://retro.erudit.org/livre/justice/2014/index.htm>.
- KAMINSKI D. (2014). Postface, dans Jaspard A., Smeets S., Strimelle V. et F. Vanhamme (Ed.) (2014). *Justice ! Des mondes et des visions*, Montréal : Érudit, Coll. Livres et Actes, 183-187, consulté en ligne à <https://retro.erudit.org/livre/justice/2014/000172li.pdf> le 10 janvier 2017.
- STRIMELLE V. et F. VANHAMME (2009). Modèles vindicatoire et pénal en concurrence ? Réflexions à partir de l'expérience autochtone, *Criminologie*, 42(2), 83-100.
- VAN CAMPENHOUDT L., FRANSSSEN A. et F. CANTELLI (2009). La méthode d'analyse en groupe, *SociologieS, Théories et recherches*, 1-22, consulté en ligne à <http://sociologies.revues.org/2968> le 20 juin 2014.
- VAN CAMPENHOUDT L., CHAUMONT J.-M. et A. FRANSSSEN (2005). *La Méthode d'analyse en groupe. Applications aux phénomènes sociaux*, Paris : Dunod.
- VANHAMME F. (Ed.) (2011a). *Justice ! Entre pénalité et socialité vindicatoire*. Montréal : Érudit, Coll. Livres et Actes, 4-10, consultable en ligne à <https://retro.erudit.org/livre/justice/2011/index.htm>.
- VANHAMME F. (2011b). Chapitre II. Une approche de la régulation des troubles. La socialité vindicatoire, à titre heuristique, dans Vanhamme F. (Ed.) (2011a). *Op. cit.*, 31-43.
- VANHAMME F. (2010). La zémiologie : nouvelle discipline, extension du champ criminologique ?, *Revue de droit pénal et de criminologie*, Décembre, 1311-1326.
- VERDIER R. (1980). Le système vindicatoire. Esquisse théorique, dans Verdier R., Poly J.-P. et B. Courtois (Eds.). *La vengeance. Études d'ethnologie, d'histoire et de philosophie*. T.1. Vengeance et pouvoir dans quelques sociétés extra-occidentales, Paris : Cujas, 11-42.
- WATZLAWICK P., WEAKLAND J. et R. FISCH (1975). *Changements. Paradoxes et psychothérapie*, Paris : Seuil, Essai.

Note

¹ Le premier séminaire du groupe s'est tenu à Malte en 2010 (voir *infra*). C'est à cette localisation géographique que le nom du groupe se réfère désormais.